

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTÉ

Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: 57971 Télex:
625852-625853 FAOI Câbles: Foodagri Rome Facsimile: (6)

BUREAU CONJOINT:

57973152-5782610

ALINORM 93/32

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingtième session

Genève, 28 juin - 7 juillet 1993

RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE DE COORDINATION DU
CODEX POUR L'AMERIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST

Canberra, 2-6 décembre 1991

RESUME ET CONCLUSIONS

La deuxième session du Comité régional de coordination du Codex FAO/OMS pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest a formulé les conclusions et recommandations ci-après:

Questions soumises à l'examen de la Commission

Le Comité:

- a recommandé que la Commission coordonne ses travaux avec ceux de l'OIE et de l'IPPC afin d'assurer l'harmonisation des certificats sanitaires, zoosanitaires et phytosanitaires (par. 67)
- a suggéré que la Commission examine les incidences, pour le Codex, d'une application plus vaste du système des points de contrôle critiques pour l'analyse des risques (HACCP) (par. 82-86)
- a désigné Mme Catherine Gourlie (Canada) en vue de sa nomination au poste de Coordonnateur régional (par. 97)

Autres questions d'intérêt pour la Commission

- a noté que l'on avait renvoyé devant le Comité exécutif une proposition des Etats-Unis visant à réviser les procédures de la Commission, de manière à garantir que ses recommandations continuent de s'appuyer exclusivement sur des principes scientifiques (par. 13-14)
- a manifesté son soutien sans réserve aux négociations sur les mesures et obstacles sanitaires et phytosanitaires, en souhaitant qu'elles aboutissent (par. 29)
- a recommandé que le JECFA et la JMPR s'efforcent de toute urgence de formuler des directives sur les méthodes d'évaluation des risques, notamment en raison de l'importance qui y est attachée dans le cadre des négociations du GATT (par. 36)
- a arrêté un certain nombre de mesures qui permettront aux pays membres de la région d'échanger des renseignements sur la certification des importations et des exportations alimentaires (par. 64)
- a reconnu que la délivrance de certificats attestant la sécurité des aliments plutôt que leur inspection et leur échantillonnage au point d'importation était une question essentielle qui relevait du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations/exportations alimentaires, et il a estimé qu'il était urgent d'entreprendre les travaux dans ce domaine aussi rapidement que possible (par. 66-68)
- a suggéré que certains aspects de l'avant-projet de directives sur les aliments "biologiques" soient revus par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations/ exportations (par. 91)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragaphes</u>
INTRODUCTION	1 - 2
OUVERTURE DE LA SESSION	3 - 9
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	10
QUESTIONS D'INTERET	11 - 25
Questions résultant de la Commission du Codex Alimentarius, du Comité exécutif et d'autres comités du Codex	11 - 16
Activités conjointes FAO/OMS	17 - 22
Activités de la FAO	23
Activités de l'OMS	24 - 25
ETAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES D'URUGUAY CONCERNANT L'AGRICULTURE - GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OBSTACLES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES .	26 - 29
ACCEPTATION DES NORMES CODEX ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX DE RESIDUS DE PESTICIDES	30 - 33
EVALUATION DES RISQUES APPLIQUEE A L'ETABLISSEMENT DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS POUR LES PESTICIDES	34 - 36
EXPOSES NATIONAUX SUR LES FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES NORMES ALIMENTAIRES, AINSI QUE LA REGLEMENTATION ET LE CONTROLE DES ALIMENTS, ET HARMONISATION AVEC LES NORMES INTERNATIONALES	37 - 55
Australie	38 - 40
Canada	41 - 49
Nouvelle-Zélande	50 - 51
Etats-Unis	52 - 54
Participation des consommateurs	55
NORMES ALIMENTAIRES ET CONTROLE DES ALIMENTS DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT DE LA REGION	56 - 62
Activités de la Commission du Pacifique Sud	56 - 62
INSPECTION ET CERTIFICATION	63 - 78
Rapport intérimaire sur la certification des exportations/importations régionales de denrées alimentaires et échanges de renseignements	63 - 78
Rapport intérimaire sur les systèmes électroniques d'échange de données	69 - 71
Rapport d'un atelier conjoint FAO/AQIS sur le contrôle des importations et des exportations de denrées alimentaires dans les pays du Pacifique Sud-Ouest	72 - 76
Inspection des importations en Australie	77 - 78
RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DU CODE DE DEONTOLOGIE DU COMMERCE INTERNACIONAL DES DENREES ALIMENTAIRES, SUR LA COMPOSITION REGIONALE ET SUR LA PROMOTION DES ACTIVITES CODEX DANS LA REGION . .	79 - 81
APPLICATION DU SYSTEME DES POINTS DE CONTROLE CRITIQUES	82 - 86

POUR L'ANALYSE DES RISQUES (HACCP) - MISE A JOUR.	
AVANT-PROJET DE DIRECTIVES SUR LES ALIMENTS BIOLOGIQUES	87 - 90
FAITS NOUVEAUX CONCERNANT L'IRRADIATION DES ALIMENTS DANS LA REGION	91 – 96
DESIGNATION DU COORDONNATEUR	97
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS	98
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	99
ANNEXE I - LISTE DES PARTICIPANTS	
ANNEXE II - PROJETS DE LOIS ET REGLEMENTS SUR LES ALIMENTS - RESUME	

INTRODUCTION

1. Le Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud- Ouest a tenu sa deuxième session du 2 au 6 décembre 1991 à Canberra, à l'aimable invitation du Gouvernement australien. La présidence a été assurée par M. Digby Gascoine, Directeur de la Division de l'inspection des aliments et des services de soutien, Service australien de quarantaine et d'inspection.

2. Ont assisté à la réunion les représentants des pays membres ci-après de la région de l'Amérique du Nord et du Pacifique Sud-Ouest: Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa occidental et Etats-Unis d'Amérique. Etaient également présents des observateurs du Mexique, des Tonga, de la Commission du Pacifique Sud, de l'Institut international des sciences de la vie et de l'Union internationale des organisations de consommateurs. Le professeur F. G. Winarno (Indonésie), Président de la Commission du Codex Alimentarius, a participé à la session. On trouvera à l'Annexe 1 du présent rapport la liste des participants, y compris des membres du Secrétariat.

OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)

3. La session a été ouverte par M. Alan Griffiths, Ministre des ressources, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement australien. Il a rappelé que son pays avait vigoureusement appuyé la Commission du Codex Alimentarius depuis sa création, en 1962. L'Australie s'est plus particulièrement félicitée des nouvelles initiatives récemment proposées par la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires (Rome, mars 1991), qui ont été approuvées par la dix-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 1991), au sujet de l'orientation future du Programme du Codex. A cet égard, il a été notamment proposé de créer un comité du Codex chargé des systèmes d'inspection et de certification des importations/exportations alimentaires, dont la première réunion devrait avoir lieu en 1992. M. Griffiths a appelé l'attention sur les inquiétudes de plus en plus nombreuses suscitées, à l'échelle mondiale, par la qualité et la sécurité des aliments et sur la crainte que les mesures de contrôle alimentaire soient utilisées abusivement pour entraver les échanges internationaux.

4. Bien que le Gouvernement australien se soit déjà fixé comme objectif prioritaire la qualité et la sécurité des aliments, M. Griffiths a noté qu'il fallait rassurer les consommateurs qui redoutent que la libéralisation des échanges de produits alimentaires et agricoles n'ait pour résultat une baisse des normes nationales et, par conséquent, représente une menace pour la santé publique. M. Griffiths a rappelé aux délégués l'allocution d'ouverture prononcée par M. B. P. Dutia devant la dix-neuvième session de la Commission, dans laquelle celui-ci soulignait la nécessité de faire clairement comprendre que les normes Codex garantissent une protection suffisante aux consommateurs si elles sont correctement appliquées. En effet, les normes nationales dont la sévérité n'est pas justifiée d'un point de vue scientifique ne protègent pas davantage le consommateur, mais peuvent être - et sont effectivement - utilisées comme des obstacles au commerce. M. Griffiths s'est vivement félicité des nouvelles tendances au sein de la Commission, qui visent à accroître la transparence des procédures et à encourager la mobilisation des consommateurs ainsi que la participation aux travaux.

5. En ce qui concerne le commerce international des denrées alimentaires, M. Griffiths a noté que l'on aurait de plus en plus souvent recours à des certificats délivrés par les gouvernements pour attester que les méthodes de production et de manutention appliquées à telle ou telle denrée sont de nature à garantir sa qualité et sa sécurité. Il a indiqué que le Service australien de quarantaine et d'inspection avait progressé de façon considérable dans l'application de systèmes d'assurance de la qualité visant à garantir la sécurité des denrées alimentaires et il s'est déclaré certain que cette action contribuerait de façon sensible aux travaux du nouveau comité du Codex.

6. M. Griffiths a affirmé que la région du Pacifique offrait une base de coopération et de développement économiques et culturels et que ce fait était de plus en plus largement admis. Rappelant que les pays de la région avaient de nombreux problèmes en commun et beaucoup à apprendre les uns des autres, M. Griffiths a affirmé que le Comité régional de coordination était pour eux une excellente occasion de renforcer leurs liens.

7. M, R. J. Dawson, Chef du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de la FAO et du Directeur général de l'OMS. En particulier, il a fait observer que depuis la première session du Comité, en 1990, le nombre de pays en développement participant à la réunion avait augmenté et il a souhaité que cette tendance se poursuive.

8. Le professeur F. G. Winarno, Président de la Commission du Codex Alimentarius, a souhaité la bienvenue aux délégations présentes à la session, en particulier aux représentants des pays insulaires du Pacifique. Le professeur Winarno a rappelé que la Commission était le seul organe intergouvernemental oeuvrant véritablement à l'échelle mondiale en matière de normalisation et qu'elle avait un rôle privilégié dans la promotion d'une alimentation saine et salubre et de pratiques commerciales loyales. Le consommateur s'inquiète des risques liés aux maladies d'origine alimentaire, aux additifs et aux contaminants et il est nécessaire que la Commission calme ses inquiétudes, afin que celles-ci ne deviennent pas un facteur négatif dans les échanges internationaux. Tout en notant l'extension à l'échelle mondiale de l'industrie et du commerce alimentaire, le professeur Winarno a appelé l'attention sur la tendance nouvelle à des groupements régionaux de libre-échange, tendance particulièrement manifeste dans les régions de l'Asie et du Pacifique. Il a souligné l'importance du libre-échange pour tous les pays, ainsi que d'une issue favorable des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay entreprises sous l'égide du GATT. A cet égard, il a noté l'importance des propositions relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires et leurs incidences possibles pour le Codex.

9. Le Président de la Commission a appelé l'attention sur les avantages que pourront tirer les pays en développement de la région d'une participation aux travaux du Codex. Il a rappelé qu'en Asie, le Comité de coordination du Codex avait servi de tribune aux pays en développement pour faire connaître à la FAO et à l'OMS leurs besoins en matière de contrôle des aliments ainsi que d'inspection et de certification des importations et des exportations. Il a souhaité que les pays en développement participant à la présente session obtiennent les mêmes avantages. Enfin, le professeur Winarno s'est déclaré satisfait de la possibilité ainsi offerte de procéder à des échanges de vues et d'informations dans l'important domaine du contrôle des aliments, ainsi que de l'inspection des importations et des exportations de denrées alimentaires.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 2 de l'ordre du jour)

10. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire (document CX/NASWP 91/1) de la session. Il a décidé de regrouper les points 3a) et 3b), qui traitent des questions d'intérêt résultant de la FAO et de l'OMS, et de les examiner sur la base du document de travail CX/NASWP 91/3-4 établi à cette fin.

QUESTIONS D'INTERET (Point 3 de l'ordre du jour)

a) Questions résultant de la Commission du Codex Alimentarius, du Comité exécutif et d'autres comités du Codex

11. Le Secrétariat a présenté le document CX/NAWP 91/2, qui résume les questions d'intérêt pour le Comité sur la base essentiellement de la suite donnée aux conclusions et recommandations qu'il a formulées à sa première session. Le Comité a noté que nombre de ses recommandations avaient été approuvées par la trente-septième session du Comité exécutif, puis par la Commission. On a également donné un bref compte rendu des récentes sessions des Comités du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, l'hygiène alimentaire et les fruits et légumes frais tropicaux. Plus tard, au cours de ses travaux, le Comité a également pris note des résultats du Comité du Codex sur l'hygiène de la viande.

12. Le Comité s'est félicité des efforts déployés notamment par la FAO pour améliorer la participation aux réunions Codex en organisant, avant ces réunions, des groupes de travail ayant un rapport direct avec les questions inscrites à l'ordre du jour des comités. Il a noté, toutefois, que la proposition formulée par la Conférence de mars 1991 - à savoir amender l'Article XI.4 du Règlement intérieur de la Commission aux termes duquel les coûts de participation sont à la charge des pays concernés - devrait être examinée en liaison avec l'Article correspondant du Règlement général de la FAO, lors des débats qui auront lieu à ce sujet à la prochaine session du Comité du Codex sur les Principes généraux. Il s'est également félicité des mesures prises pour renforcer les services nationaux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux Codex, notamment de la convocation à Santiago (Chili) et à Bangkok (Thaïlande), en décembre 1990 et en décembre 1991, de séminaires FAO à l'intention des services centraux de liaison avec le Codex.

13. La délégation des Etats-Unis a appelé l'attention sur les débats qui ont eu lieu, au sein du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, au sujet d'une proposition de son pays motivée par le fait que la Commission a décidé, à sa dix-neuvième session, de ne pas adopter à l'étape 8 les limites maximales de résidus de certaines hormones de croissance. La délégation a rappelé que la Commission devait appuyer ses recommandations sur des principes scientifiques et que, de toute évidence, les délégations présentes avaient voté en fonction de la position officielle de leurs pays. Dans leur document, les Etats-Unis préconisent une réforme des procédures de la Commission, de manière à garantir que seuls des principes scientifiques servent de base à ses recommandations. Le Comité a noté que cette proposition avait été renvoyée devant le Comité exécutif, afin de déterminer s'il fallait la soumettre pour examen au Comité du Codex sur les Principes généraux.

14. Tout en approuvant le principe fondamental selon lequel la Commission devait appuyer ses recommandations sur des évaluations scientifiques, d'autres délégations ont cependant fait observer que, dans certains cas, les pays tenaient également compte de considérations d'ordre social et politique. Elles ont reconnu, toutefois, que de telles

considérations devaient se limiter dans la mesure du possible à certains cas isolés et que le bien-fondé scientifique devait demeurer le souci primordial.

15. Le Comité a également noté que le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments avait demandé au Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) d'examiner les problèmes posés par l'évaluation de médicaments vétérinaires anciens, pour lesquels on ne dispose pas toujours de données récentes en ce qui concerne leur sécurité et leurs résidus. Le Comité s'est félicité de l'initiative de l'OMS, qui se propose de rédiger un document d'orientation à ce sujet.

16. En ce qui concerne l'évaluation des additifs alimentaires "généralement reconnus sans danger", mais pour lesquels il n'existe pas d'évaluation du JECFA, le Comité s'est inquiété que l'on n'ait pas encore créé de dispositif permettant au JECFA de procéder à un examen accéléré de la plupart d'entre eux, conformément à la recommandation formulée à sa précédente session et approuvée par la dix-neuvième session de la Commission. Notant les difficultés financières rencontrées par la FAO et l'OMS pour organiser des sessions supplémentaires du JECFA, le Comité a manifesté un vif intérêt pour cette question. Il a rappelé qu'elle serait abordée par le JECFA à sa prochaine session de 1992.

- b) Questions résultant de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations internationales
- c) Rapport sur les activités FAO/OMS en matière de sécurité et de contrôle des denrées alimentaires

Activités conjointes FAO/OMS

17. Le Secrétariat a présenté le document CX/NASWP 91/3-4 qui fournit des renseignements sur les activités entreprises conjointement ou individuellement par la FAO et l'OMS en matière de qualité et de sécurité des aliments. Il a rappelé brièvement les résultats de la récente réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) et de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR). Le Comité a été informé que deux réunions du JECFA étaient prévues en 1992, dont l'une examinera certains additifs alimentaires et l'autre certains médicaments vétérinaires. En 1993, le nombre de réunions dépendra des ressources disponibles. La JMPR poursuit son programme biennal et procède l'évaluation de composés qui ont été examinés il y a plusieurs années, ainsi que de pesticides récemment mis au point.

18. Des informations ont également été données sur le Programme mixte FAO/OMS/PNUE de surveillance de la contamination des aliments, qui rassemble des données sur des composés à examiner en priorité, évalue les tendances et détermine les domaines dans lesquels une assistance technique pourrait être utile. Le Secrétariat a souligné que des enquêtes menées dans le cadre du Programme avaient mis en évidence des problèmes d'assurance de qualité dans plusieurs laboratoires, indiquant ainsi la nécessité d'une formation supplémentaire et d'une meilleure harmonisation des systèmes d'analyse et d'assurance de la qualité. Le Comité a été informé qu'une réunion conjointe FAO/OMS/PNUE avait récemment été chargée d'examiner les activités en cours et de planifier les activités futures du Programme.

19. La réunion a été informée de la Consultation mixte FAO/OMS qui s'est tenue à Genève, du 5 au 10 novembre 1990, pour évaluer l'innocuité des biotechnologies appliquées à la production et à la transformation des aliments. La Consultation a défini une stratégie permettant d'évaluer la sécurité d'emploi de ces technologies et de fournir

une base technique d'action aux services de réglementation des aliments et à l'industrie alimentaire. Le rapport de la réunion sera publié par l'OMS à la fin de 1991.

20. Des renseignements ont été donnés sur les résultats de la Conférence mixte FÀO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires, qui s'est tenue au Siège de la FAO à Rome, du 18 au 27 mars 1991. Ont participé à cette réunion 78 pays et 20 organisations internationales. La Conférence a formulé des recommandations d'une vaste portée visant à renforcer les travaux de la Commission du Codex Alimentarius, du JECFA et de la JMPR et à améliorer le commerce international des denrées alimentaires. Ces recommandations ont été passées en revue à la dix-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 1991) et des mesures ont été prises pour y donner suite dans les plus brefs délais.

21. Le Comité a été informé de la huitième réunion du Groupe consultatif international sur l'irradiation des aliments, qui s'est tenue à Vienne du 4 au 6 novembre 1991. Le rapport de cette réunion devrait être prêt au début de 1992. Les thèmes abordés ont été notamment les suivants: acceptation et adoption du procédé d'irradiation des aliments et suppression des obstacles techniques au commerce des aliments irradiés, fonctionnement et contrôle des installations d'irradiation des aliments, établissement de banques de données et sensibilisation du public.

22. Le Secrétariat a fourni des explications au sujet de la Conférence internationale sur la nutrition (CIN) qui se tiendra au Siège de la FAO (Rome) pendant la première moitié de décembre 1992, sous le parrainage conjoint de la FAO et de l'OMS, et qui sera précédée d'une réunion préparatoire des représentants gouvernementaux au niveau technique en août 1992, au Siège de l'OMS (Genève). Il s'agira de la première Conférence mondiale intergouvernementale sur la nutrition, dont les conclusions et recommandations s'appuieront sur des préparatifs approfondis à l'échelle nationale et régionale. A ce jour, 115 gouvernements ont déjà désigné des centres de liaison CIN et préparent des exposés nationaux sur leurs problèmes nutritionnels et les mesures nécessaires pour y remédier. Une autre caractéristique essentielle de la CIN est la convocation, dès 1992, de réunions conjointes FAO/OMS régionales et sous-régionales. Celles-ci serviront de mécanisme de coordination entre les préparatifs nationaux et internationaux et offriront la possibilité d'examiner la situation nutritionnelle de chaque région, d'évaluer les politiques et programmes dans ce domaine et d'envisager les stratégies propres à garantir le bien-être nutritionnel. La première réunion régionale, prévue à Bangkok du 27 au 31 janvier 1992, s'intéressera aux pays d'Asie et du Pacifique. On a souligné que de nombreux pays avaient besoin d'une aide pour participer à ces réunions.

Activités de la FAO

23. Passant en revue les activités de la FAO relevant du Codex, le Chef du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires a donné des renseignements sur les sujets suivants: assistance donnée par la FAO en matière de contrôle des aliments (programmes et services nationaux de contrôle de la qualité des aliments, législation alimentaire, formation de personnel chargé de la qualité des aliments dans les services publics et l'industrie, renforcement des laboratoires d'inspection et d'analyse des aliments); contaminants alimentaires comme les mycotoxines, les résidus de pesticides et les radionucléides; problèmes posés par la vente ambulante des aliments (aliments vendus sur la voie publique); publications FAO sur l'analyse chimique et microbiologique des aliments, l'échantillonnage alimentaire, l'assurance de qualité des laboratoires

d'analyse microbiologique et les exportations de denrées alimentaires. Mention a été faite tout particulièrement de l'assistance accordée par la FAO aux projets effectués dans les pays de la région NASWP et dans d'autres pays d'Asie, y compris les activités régionales concernant la formation en matière de contrôle des aliments.

Activités de l'OMS

24. Les activités de l'OMS en matière de sécurité des aliments à l'échelle mondiale, régionale et nationale ont été brièvement exposées. On a évoqué plus particulièrement les activités en matière d'éducation sanitaire, notamment la première réunion de l'Equipe spéciale OMS sur les approches intégrées à l'éducation sanitaire, qui s'est tenue à Genève en décembre 1990, ainsi qu'un séminaire interrégional sur l'éducation concernant la sécurité des aliments (Islamabad, Pakistan, septembre 1990). L'OMS aide ses Etats Membres à cerner et à détecter rapidement les problèmes sanitaires posés par la contamination des aliments et elle a commencé à mettre en place des systèmes régionaux de surveillance. En outre, une banque mondiale de données sur l'incidence et les foyers de maladies d'origine alimentaire signalés par les Etats Membres a été créée au Siège de l'OMS, à Genève. Afin de protéger les voyageurs contre les risques sanitaires posés par les denrées alimentaires et les boissons contaminées, l'OMS a rédigé une brochure intitulée "A Guide on Safe Food for Travellers". On a rappelé les activités entreprises dans le cadre du Programme international OMS/OIT/PNUE sur la sécurité des substances chimiques (IPCS). En outre, diverses activités liées à l'hygiène de la production animale ont été signalées. Parmi les publications OMS, il faut citer les directives sur l'analyse des risques aux points de contrôle critiques, l'utilisation des eaux usées en agriculture et en aquaculture, la listériose et la virologie alimentaire. Enfin, on a rappelé les activités spécifiques de l'OMS visant à aider les pays de la région NASWP et d'autres pays d'Asie.

25. La réunion a noté avec grand intérêt l'important travail effectué par la FAO et par l'OMS et elle a félicité ces deux institutions des efforts qu'elles déploient pour aider les pays en développement à améliorer leurs systèmes de contrôle des aliments, de manière à garantir la protection du consommateur et à faciliter le commerce international des denrées alimentaires. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'observateur des Tonga ont remercié la FAO de l'aide qu'elle fournit aux pays en développement pour leur permettre de participer aux différentes sessions du Codex, par exemple la présente réunion. Ils ont cependant fait savoir que les pays insulaires avaient encore besoin d'une assistance technique considérable et qu'ils espéraient une coopération accrue à cet égard.

ETAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES D'URUGUAY CONCERNANT L'AGRICULTURE - GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OBSTACLES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (point 4 de l'ordre du jour)

26. Le Président du Comité de coordination a déclaré que les négociations du GATT en vue de parvenir à un accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires avaient peu progressé au cours de 1991, à cause de l'interruption du cycle de négociations sur l'agriculture. Le cadre général du projet d'accord demeure inchangé: les parties contractantes au GATT qui alignent leurs règlements sanitaires ou phytosanitaires (normes alimentaires et mesures de quarantaine) sur les normes, directives et recommandations internationales ne feront l'objet d'aucune interdiction de la part des autres parties contractantes; mais quand les mesures nationales sont plus rigoureuses que les normes internationales, elles devront se justifier sur des bases scientifiques et en termes d'évaluation des risques.

27. Plusieurs grands problèmes restent à régler, notamment: champ d'application de l'accord; traitement des systèmes nationaux chargés d'approuver l'emploi des additifs alimentaires et d'établir des tolérances applicables aux contaminants dans les denrées alimentaires, les aliments pour animaux et les boissons; méthodes de suivi du processus d'harmonisation et de l'application des normes, directives et recommandations internationales. Ces différentes questions devraient être approfondies dans un proche avenir.

28. Le Chef du programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a indiqué que la Conférence de la FAO avait approuvé la création d'un poste du cadre organique au sein du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires, afin d'améliorer la liaison entre le GATT, le Codex et les autres services de la FAO s'occupant de contrôle des aliments. Le Comité a accueilli très favorablement cette initiative. Il a également annoncé que le Secrétariat ferait rapport à la prochaine session du Comité exécutif sur la réorientation de ses activités, ainsi que sur les progrès réalisés dans la simplification et la mise à jour des normes Codex afin de satisfaire aux nouvelles exigences du GATT.

29. Le Comité a vivement souhaité que les négociations sur les mesures et obstacles sanitaires et phytosanitaires, entreprises dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, soient couronnées de succès. Il a également estimé que les décisions prises dans le cadre de ces négociations devraient s'appuyer principalement sur des bases scientifiques et que cette démarche devrait être parfaitement transparente. De l'avis de certaines délégations, on a le droit de prendre en considération d'autres facteurs de caractère social, mais le bien-fondé scientifique des décisions doit être respecté. Tout en approuvant d'une façon générale les objectifs des négociations d'Uruguay, l'observateur de l'IOCU a exprimé des réserves au sujet de certains aspects, notamment l'importance exclusive accordée aux évaluations scientifiques. D'après lui, il faut également tenir compte des préférences du consommateur et de certaines considérations d'ordre moral, afin de permettre aux pays d'établir leurs normes alimentaires en fonction des choix et des préoccupations du consommateur.

ACCEPTATION DES NORMES CODEX ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX DE RESIDUS DE PESTICIDES (Point 5 a) de l'ordre du jour)

30. Le Secrétariat a présenté le document CX/NASWP 91/6, qui résume l'état des acceptations concernant les normes Codex et les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les pays de la région. Le Comité a noté qu'à sa dix-huitième session (1989), la Commission avait adopté la notion de "libre distribution", en tant que modalité d'acceptation pour les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, et que les gouvernements avaient été priés de notifier leur acceptation des LMR dans le cadre de cette nouvelle procédure. De même, la dix-neuvième session de la Commission a décidé qu'en principe une modalité analogue d'acceptation devrait figurer dans la procédure Codex, afin de faciliter l'acceptation des normes par les pays qui, jusqu'à présent, jugeaient cette procédure difficile à suivre.

31. La délégation du Canada a fait observer que l'acceptation d'une norme selon la modalité de libre distribution pouvait impliquer l'application d'une double norme; néanmoins, en l'absence de tolérance nationale, les produits contenant des résidus en quantités inférieures à 0,1 ppm (mg/kg) peuvent être distribués librement sur le territoire canadien au titre de cette nouvelle modalité.

32. La délégation de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'en vertu de sa législation, les produits renfermant des résidus en quantités conformes aux LMR Codex pouvaient être distribués sur le territoire et que, prochainement, son pays adresserait une réponse détaillée au Secrétariat du Codex au sujet de l'acceptation des LMRP adoptées à la dix-neuvième session du Codex Alimentarius.

33. La délégation des Etats-Unis a déclaré qu'en vue de formuler les politiques de la Food and Drug Administration (FDA) à l'appui de l'harmonisation internationale, le Commissaire adjoint aux politiques avait créé une équipe spéciale chargée d'assurer la participation de la FDA à toutes les activités et organisations internationales, y compris la Commission du Codex Alimentarius, pour déterminer leur relation avec les objectifs généraux du gouvernement américain et la mission de la FDA, qui est essentiellement de protéger le consommateur. Un rapport à ce sujet sera disponible au début de 1992.

EVALUATION DES RISQUES APPLIQUEE A L'ETABLISSEMENT DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS POUR LES PESTICIDES (Point 5 b) de l'ordre du jour)

34. La délégation des Etats-Unis a présenté le document CX/NASWP 91/7, qui décrit la procédure suivie par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement afin d'évaluer les risques pour la santé publique que pose l'exposition aux pesticides par le biais de l'alimentation. Le document indique les différentes étapes du processus, à savoir: identification des risques, évaluation de l'exposition, évaluation du rapport dose-réponse et caractérisation des risques. Elle a noté que les décisions réglementaires prises au sujet des pesticides comprenaient également une estimation des avantages comparés et de la valeur économique du pesticide par rapport à d'autres méthodes de contrôle chimiques et non chimiques. La délégation a fait observer que certains aspects de cette procédure étaient sujets à controverse, notamment quand il s'agit d'évaluer les risques liés aux résidus de pesticides cancérigènes. On a également noté que cette procédure était différente de celle utilisée par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR). En ce qui concerne l'établissement de tolérances nationales (LMR) pour les pesticides dont l'emploi n'est pas homologué aux Etats-Unis, la délégation a indiqué qu'en raison du faible niveau d'exposition de la population dans la plupart des cas, il était possible d'obtenir une approbation pour ces tolérances quand cela se justifiait d'un point de vue scientifique.

35. Plusieurs délégations ont noté que les évaluations de la JMPR ne fournissaient aucune estimation statistique des risques liés aux substances potentiellement cancérigènes (CX/NASWP 91/7) et que, jusqu'à présent, la JMPR avait estimé que les substances cancérigènes ne devraient pas être utilisées. Ces délégations se sont déclarées en faveur d'une méthode d'évaluation des risques qui soit harmonisée à l'échelle internationale et qui, de préférence, ne soit pas axée exclusivement sur les risques de cancérigénicité. De l'avis de ces délégations, il reste beaucoup à faire pour harmoniser les évaluations toxicologiques.

36. Le Comité a recommandé que la JMPR et le JECFA envisagent sans délai la possibilité de fournir des orientations sur les méthodes d'évaluation des risques, compte tenu notamment de l'importance attachée par le GATT à cette question.

EXPOSES NATIONAUX SUR LES FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES NORMES ALIMENTAIRES, AINSI QUE LA REGLEMENTATION ET LE CONTROLE DES ALIMENTS, ET HARMONISATION AVEC LES NORMES INTERNATIONALES (Point 6 de l'ordre du jour)

37. Le Comité de coordination a été saisi des rapports de plusieurs délégations . Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis d'Amérique - sur les faits nouveaux concernant les normes alimentaires, les mesures de réglementation et de contrôle des aliments et les progrès accomplis en matière d'harmonisation internationale. Ces rapports sont résumés ci-après sur la base des renseignements fournis par ces délégations. Un complément d'information figure dans le document de séance distribué sous la cote CX/NAWSP 91/8.

Australie

38. Le délégation australienne a signalé que le système de réglementation alimentaire de son pays avait été profondément modifié au cours des derniers mois.

39. Jusqu'à présent, les normes alimentaires étaient établies selon une procédure hiérarchique faisant intervenir des comités d'experts et de représentants, sous l'égide du Conseil national de la santé et de la recherche médicale. Ces normes alimentaires n'étaient pas toujours adoptées de façon uniforme par les Etats et territoires, qui étaient responsables de leur application. En août 1991, on a créé la National Food Authority (NFA) qui été chargée d'élaborer des normes alimentaires répondant à des objectifs clairement définis conformément à une procédure transparente et vérifiable prévoyant leur adoption uniforme, dans toute l'Australie, par les Etats et territoires, qui demeurent responsables de leur application.

40. Dès les premiers mois de sa mise en place, la NFA a entrepris l'étude de toute une série de problèmes et de normes, notamment:

- révision totale de la norme sur la viande;
- élaboration de normes pour le gibier;
- évaluation des édulcorants artificiels (sucralose et alitame);
- examen des produits précédemment considérés comme des médicaments et maintenant comme des aliments;
- mentions d'étiquetage concernant la santé;
- approbation des matériaux qui entrent en contact avec les aliments;
- réglementation des aliments issus des biotechnologies;
- incidence des exigences internationales sur les délibérations de la NFA.

Canada

41. La délégation du Canada a déclaré que son pays, comme bien d'autres, se trouvait confronté à la nécessité d'adapter ses normes nationales afin qu'elles répondent aux exigences du commerce international. A l'intérieur de la région d'Amérique du Nord, le Canada a passé un accord bilatéral de libre échange avec les Etats-Unis et, en outre, il est actuellement engagé dans des négociations tripartites (Canada/Etats-Unis/Mexique) qui devraient aboutir à la signature d'un accord de libre échange en Amérique du Nord.

42. Le consommateur canadien a fait clairement comprendre qu'il n'acceptera aucun compromis, à des fins commerciales, en ce qui concerne la santé, la sécurité et la protection contre les fraudes. C'est pourquoi, tout en garantissant les plus vastes

débouchés possibles, la réorientation des normes alimentaires et des systèmes de contrôle des aliments doit prévoir des mesures réglementaires qui répondent aux attentes et aux exigences du consommateur canadien.

43. L'introduction récente des mentions facultatives d'étiquetage nutritionnel et du système HACCP dans l'industrie alimentaire est conforme aux principes adoptés par le Codex. Les services canadiens chargés de la réglementation des aliments ont engagé des pourparlers en vue de définir des critères généraux régissant les bonnes pratiques de fabrication, auxquelles

feront suite des directives spécifiques devant être respectées par le secteur. Ces critères s'appliqueront aussi bien à la production intérieure qu'aux produits importés.

44. Le Canada met également au point une proposition visant à réglementer les aliments nouveaux résultant des biotechnologies. Une note d'information sera distribuée prochainement à ce sujet.

45. En outre, il est proposé d'amender la réglementation canadienne en matière d'étiquetage des denrées alimentaires, afin de mieux protéger le consommateur sensible à la présence de certains ingrédients. En particulier, les sulfites, l'huile d'arachide et la tartrazine devront être déclarés dans la liste des ingrédients primaires et secondaires. A l'heure actuelle, les boissons alcoolisées sont exemptées de la déclaration des ingrédients (y compris les sulfites), tandis que, dans le cas des aliments, les désignations collectives "huile végétale" et "colorant" suffisent pour déclarer respectivement l'huile d'arachide et la tartrazine.

46. Etant donné la plus grande sensibilisation du public et la reconnaissance du lien qui existe entre l'alimentation et certains états pathologiques, le Canada a révisé ses recommandations nutritionnelles et s'apprête à publier un nouveau guide en matière d'alimentation. Traduire ces recommandations en mentions d'étiquetage est devenu une tâche plus complexe depuis la promulgation, en novembre 1990, de la loi des Etats-Unis sur l'étiquetage et l'éducation nutritionnelle (NLEA). Le caractère contraignant de cette législation entrave les échanges de denrées préemballées entre le Canada et les Etats-Unis. Quand elle est utilisée comme instrument d'éducation sanitaire, ce type de loi soulève également de grandes difficultés interculturelles pour les partenaires commerciaux.

47. Suite à la conclusion de l'accord de libre échange Canada/Etats-Unis, on a créé deux bases de données électroniques détaillées afin de comparer les réglementations/recommandations relatives aux additifs alimentaires et aux résidus de pesticides au Canada, aux Etats-Unis, dans la Communauté européenne et dans le cadre du Codex. Des renseignements analogues sur les règlements mexicains y seront ajoutés dès qu'ils seront disponibles.

48. La délégation a déclaré que ces bases de donnée seront mises à la disposition de tous les intéressés. Outre les deux bases en place, des informations relatives aux normes alimentaires sont en cours de rassemblement.

49. La délégation a par ailleurs déclaré que le travail accompli par le Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche, qui procède actuellement à la révision des normes relevant de sa compétence, offrait un bon exemple de la façon dont il fallait procéder - à savoir supprimer les obstacles au commerce tout en conservant les paramètres essentiels pour la santé et la sécurité du consommateur.

Nouvelle-Zélande

50. Se référant à ses observations écrites (document CX/NASWP91/8), la délégation de la Nouvelle-Zélande a décrit la récente restructuration du Ministère de l'agriculture et des pêches. En bref, ce Ministère a été scindé en deux services - l'un chargé des politiques et l'autre de l'exécution - et il doit prendre intégralement à sa charge les coûts d'inspection. Un office d'hygiène chargé expressément du secteur de la viande a été créé avec, pour principal objectif, l'élaboration en collaboration avec le secteur de normes régissant les exportations. La Nouvelle-Zélande a fait savoir qu'elle était en train de réviser sa législation agricole, en s'attachant principalement aux aspects concernant la biosécurité, la qualité des industries de transformation primaire, les produits chimiques en agriculture et l'élevage - domaines distincts mais interdépendants. La nouvelle loi sur les produits chimiques agricoles remplacera la réglementation en vigueur pour les pesticides et les médicaments vétérinaires* En outre, le Département de la santé a proposé de revoir les LMR établies pour les aliments vendus sur le marché local.

51. Le Département de la santé est également en voie de restructuration avec la création envisagée, en 1993, d'une Commission ainsi que d'un Office de la santé publique. Cela permettrait de séparer les activités concernant la santé publique (y compris l'administration des aliments) des soins de santé individuels. Un cinquième amendement de fond apporté à la réglementation alimentaire de 1984 devrait paraître prochainement dans la gazette officielle. Les principaux domaines faisant l'objet de réformes sont l'étiquetage des denrées alimentaires (notamment déclaration des additifs et mentions nutritionnelles) et la révision des normes sur les farines, les boissons alcoolisées et les aliments diététiques ou de régime. Les règlements de 1974 en matière d'hygiène alimentaire sont également en cours de révision; un groupe de travail a été créé à cet effet et un document de fond devrait paraître l'année prochaine.

Etats-Unis d'Amérique

52. La délégation des Etats-Unis a décrit les mesures prises pour réviser l'étiquetage des denrées alimentaires, sur la base de la loi de 1990 en matière d'étiquetage et d'éducation nutritionnelle. Il s'agit de la réforme la plus radicale jamais effectuée aux Etats-Unis par la FDA. Aux fins d'harmonisation, les étiquettes apposées aux produits à base de viande et de volaille réglementés par le Département de l'agriculture seront également modifiées. Ces nouveaux règlements ont été publiés le 27 novembre 1991. Les principales réformes apportées sont les suivantes:

- Etiquetage nutritionnel obligatoire pour la plupart des produits transformés, y compris indication du nombre de rations en unités de mesure faciles à comprendre pour la plupart des catégories d'aliments.
- Définitions de neuf mentions-types, afin de garantir leur utilisation cohérente à l'intention du consommateur.
- Conditions régissant les allégations sanitaires figurant sur les aliments qui renferment des éléments nutritifs permettant de prévenir, avec preuves scientifiques à l'appui, certains risques de maladie.
- Lancement d'un programme d'étiquetage nutritionnel facultatif pour les fruits, les légumes et le poisson frais, ainsi que pour les produits renfermant un seul ingrédient à base de viande ou de chair de volaille crue.

53. Aux Etats-Unis, les concentrations admissibles de plomb dans les aliments ont été à nouveau réduites. En effet, les concentrations précédemment jugées sans danger dépassent la limite fixée par le Centre de contrôle des maladies. Les normes de l'Organisation mondiale de la santé ont servi de base aux nouvelles limites. Une concentration maximale de 300 ppb est appliquée à tous les vins vendus aux Etats-Unis. A l'avenir, elle sera probablement abaissée de façon sensible dans le cadre des procédures officielles de réglementation. En outre, une proposition est à l'étude en vue d'interdire les capsules de plomb pour les bouteilles de vin. Des mesures sont prises pour abaisser considérablement les limites admissibles pour toute la vaisselle en céramique. En outre, on se propose d'interdire l'emploi des soudures de plomb dans les conserves alimentaires. Parmi les autres sources potentielles de contamination par le plomb qui devront être réglementées, on peut citer les eaux en bouteille, les suppléments en calcium et les additifs alimentaires renfermant du plomb comme impureté. Il s'agit là des mesures les plus récentes prises dans le cadre d'un programme lancé aux Etats-Unis, pendant les années 30, pour protéger le public contre les risques liés à une exposition excessive au plomb.

54. Plusieurs délégations se sont inquiétées des récentes initiatives prises aux Etats-Unis en matière d'étiquetage alimentaire. Elles ont fait observer que celles-ci étaient incompatibles avec le principe d'harmonisation, à l'échelle régionale et internationale. Tout en admettant que l'on pouvait harmoniser les bases scientifiques régissant les mentions d'étiquetage nutritionnel, ces délégations ont souligné que les problèmes spécifiques liés à la diversité des exigences en matière d'étiquetage créaient des obstacles techniques au commerce. Elles ont noté qu'en l'absence de preuves indiscutables sur les liens entre certains composants alimentaires et telle ou telle maladie, il fallait interdire les soi-disant "déclarations concernant la santé" aux termes de la législation sur les produits médicinaux ou thérapeutiques.

Participation des consommateurs

55. Le Comité a examiné de quelle façon les pays faisaient participer les consommateurs au processus de prise de décisions concernant les normes, les réglementations et la législation alimentaires. La plupart des délégations ont indiqué que leur pays demandait officiellement l'avis des consommateurs et des organisations de consommateurs, chaque fois qu'une proposition nouvelle était avancée. Les délégations de l'Australie et du Canada ont déclaré que des contacts directs étaient pris avec les associations de consommateurs afin d'assurer leur participation. On a fait observer, toutefois, que cela avait souvent pour résultat d'exercer de graves pressions sur ces organisations à caractère bénévole. La délégation des Etats-Unis a indiqué que des contacts directs étaient pris avec les groupes de consommateurs à tous les stades des négociations. D'après la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les associations de consommateurs ont le droit d'être représentées au sein du Comité des normes alimentaires du Conseil national de normalisation, lors des débats en matière de réglementation. Le représentant de l'IOCU s'est félicité de cette tendance à faire participer davantage le consommateur à l'élaboration des normes alimentaires.

NORMES ALIMENTAIRES ET CONTROLE DES ALIMENTS DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT DE LA REGION (Point 7 de l'ordre du jour)

Activités de la Commission du Pacifique Sud

56. L'Observateur de la Commission du Pacifique Sud (CPS) a témoigné sa gratitude d'avoir été invité à la réunion et il a rappelé que la CPS avait été créée en

1947, en qualité d'institution chargée de fournir une assistance technique et des avis spécialisés à 22 pays et territoires de la région du Pacifique Sud.

57. L'Observateur a déclaré que, comme partout dans le monde, les pays insulaires du Pacifique tenaient à pouvoir contrôler la qualité des aliments importés et locaux vendus sur leur territoire. Leur intégration au commerce international des denrées alimentaires leur pose un certain nombre de problèmes, notamment dans le cas des petits pays en développement. L'une des préoccupations principales est le coût des importations d'aliments produits ou fabriqués outremer. En effet, étant donné qu'un grand nombre d'îles du Pacifique sont faiblement peuplées et éloignées et que leurs frais de transport sont élevés, les devises qu'elles dépensent pour acheter des denrées exportées pèsent lourdement sur leur économie. La plupart d'entre elles ne sont en mesure de produire, de façon rentable, qu'une gamme limitée d'aliments pouvant être commercialisés sur le marché mondial. Cette dépendance à l'égard d'un petit nombre de produits les rend vulnérables.

58. Le Comité a été informé que les pays insulaires du Pacifique disposent de moyens limités en ce qui concerne leur capacité de production, leurs ressources capitalistiques et leurs infrastructures gouvernementales - ce qui entrave considérablement leur aptitude à établir des normes alimentaires et à les faire respecter. La taille réduite de leur marché, l'absence de normes et de réglementations nationales ainsi que d'infrastructures permettant de faire respecter les éventuelles législations en vigueur - autant de facteurs qui ont contribué à faire baisser considérablement la qualité des aliments importés dans certains de ces pays insulaires. Plusieurs exemples de dumping de produits de qualité inférieure ont été cités. Les exportations de produits primaires, indispensables à leur économie, se sont heurtées aux mêmes difficultés.

59. On a fait observer que les coûts entraînés pour faire respecter les normes dont dépendent leurs exportations alimentaires étaient excessifs. De même, les analyses nécessaires pour contrôler la qualité des denrées nationales et importées, ainsi que l'élaboration de normes et réglementations appropriées et l'application de contrôles dépassaient les moyens financiers et les ressources en personnel de la plupart des îles du Pacifique. Très souvent, les installations de manutention, d'entreposage et de fabrication des aliments sont insuffisantes. Cela est dû à la pénurie de devises, au coût élevé de mise en place et d'entretien de ces installations, ainsi qu'à l'absence de normes et de contrôles appropriés et de ressources pour les faire appliquer.

60. Dans plusieurs domaines concernant la sécurité et la qualité des aliments, des mesures pourraient être prises en vue d'améliorer la situation, notamment: valoriser l'alimentation nationale par rapport aux denrées importées; améliorer la production locale; promouvoir la formation et l'éducation en matière de sécurité et de conservation des aliments; souligner l'utilité des normes alimentaires; encourager la participation aux travaux du Codex; enfin, sensibiliser les consommateurs à l'importance d'une alimentation de bonne qualité.

61. En conclusion, l'Observateur de la Commission du Pacifique Sud a témoigné sa gratitude au Comité pour l'attention qu'il a accordée aux problèmes particuliers des pays insulaires du Pacifique, il a remercié la FAO et l'OMS des efforts qu'elles ont déployés pour améliorer les activités en matière de contrôle des aliments dans ces pays et il a souhaité qu'à l'avenir, la coopération avec le Codex se poursuive activement dans ces domaines.

62. Le Comité a félicité l'Observateur de son excellent exposé et il a rendu hommage à l'aide qu'accorde la CPS aux pays insulaires. Plusieurs délégations ont fait savoir que

l'on mettait actuellement au point des tests rapides pour détecter différents contaminants alimentaires, par exemple les résidus de pesticides, et que ces tests pourraient se révéler utiles à l'avenir pour les îles du Pacifique. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déclaré qu'il était nécessaire de dispenser une formation technique dans différents domaines du contrôle des aliments. D'après l'Observateur des Tonga, il est nécessaire d'aider les pays exportateurs à délivrer des certificats attestant la qualité et la sécurité des aliments importés. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait faire preuve de prudence dans l'emploi de certificats pour les aliments exportés et qu'il était nécessaire de mettre en place un système d'assurance de la qualité concernant le processus de certification, afin que ce dernier puisse offrir des garanties de fiabilité.

INSPECTION ET CERTIFICATION (Point 8 de l'ordre du jour)

a) Rapport intérimaire sur la certification des exportations/importations régionales de denrées alimentaires et échanges de renseignements

63. Le Comité était saisi du document CX/NASWP 91/10, préparé et présenté par la délégation du Canada. La délégation a indiqué que ce document avait été établi en réponse aux débats du Comité à sa précédente session et sur la base des délibérations des Comités régionaux de coordination du Codex pour l'Afrique (neuvième session) et pour l'Amérique latine et les Caraïbes (septième session). Elle a fait observer que plusieurs des questions à l'étude seraient confiées au Comité du Codex chargé des systèmes d'inspection et de certification des importations/exportations alimentaires, notamment la proposition selon laquelle la Commission du Codex Alimentarius pourrait offrir des services de certification aux pays membres et créer une marque ou un label de conformité aux normes Codex.

64. Après avoir passé en revue les recommandations figurant dans le document, le Comité de coordination a décidé ce qui suit:

- échanger immédiatement les réponses à la lettre circulaire 1991/13-GEN, qui demande des renseignements sur la nature et l'ampleur des contrôles à l'importation, le nom et l'adresse des ministères et/ou services responsables et d'éventuelles informations sur le nombre de saisies ou de rejets, accompagnées des raisons qui les ont motivés (voir par. 10-11, CX/NASWP 91/10);
- échanger régulièrement des renseignements, par l'intermédiaire des services centraux de liaison avec le Codex, sur les mesures et les programmes envisagés en matière de réglementation, selon la présentation simplifiée indiquée à l'Annexe 2 du présent rapport (voir par. 12-13, CX/NASWP 91/10);
- échanger des renseignements, sous forme simplifiée, au sujet des modalités suivies par les pays de la région pour modifier leur réglementation et leur législation (voir par. 14, CX/NASWP 91/10).

65. Le Comité a reconnu qu'il serait utile de dresser un inventaire des manuels, procédures, directives, déclarations de principe, etc. sur les normes et réglementations alimentaires, ainsi qu'il est proposé au par. 15 du document CX/NASWP 91/10, mais il a admis que cela exigerait des ressources considérables dont ne disposent actuellement ni les Services centraux de liaison avec le Codex ni le Secrétariat.

66. Enfin, le Comité a partagé l'avis exprimé au paragraphe 16 du document CX/NASWP 91/10, à savoir qu'il serait utile de procéder à des échanges de renseignements sur les systèmes de certification et de vérification actuellement appliqués par les pays membres dans le cadre de leurs stratégies de contrôle des

importations. A cet égard, la délégation de l'Australie a signalé les difficultés rencontrées pour parvenir à un accord avec les gouvernements, selon lequel un certificat attestant la salubrité de l'aliment pourrait remplacer la procédure d'inspection et d'échantillonnage des denrées alimentaires au point d'importation. Le Comité est convenu que cette importante question devrait être résolue par le Comité du Codex sur l'inspection et la certification des importations et des exportations de denrées alimentaires. Il a fait observer qu'une telle reconnaissance mutuelle des certificats exigerait un effort considérable pour établir un système cohérent d'équivalences.

67. En ce qui concerne les besoins en matière de certification, tout en notant que les certificats phytosanitaires et zoosanitaires contiennent le même type de renseignements que les certificats concernant la qualité et la salubrité des aliments, le Comité a reconnu que cette question dépassait le mandat de la Commission du Codex Alimentarius et relevait de la compétence d'autres organismes. Il a décidé, toutefois, que la Commission devrait coordonner ses travaux avec ceux de l'IPPC et de l'OIE, afin de garantir l'harmonisation des systèmes de certification.

68. Le Chef du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a évoqué les problèmes budgétaires auxquels se trouve confrontée la FAO pendant l'exercice 1992/93 et à cause desquels toutes les nouvelles activités doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Par conséquent, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations/exportations alimentaires ne pourra pas tenir sa première session au début de 1992, comme cela avait été initialement prévu, et l'on envisage sa réunion en septembre 1992. Le Comité de coordination a affirmé qu'il était nécessaire de convoquer le plus rapidement possible ce Comité. L'observateur du Mexique a déclaré qu'il était particulièrement important, pour tous les pays en développement, d'entreprendre rapidement les travaux dans ce domaine.

b) Rapport intérimaire sur les systèmes électroniques d'échange de données

69. Le Comité a examiné un document rédigé par l'Australie, qui fait le point des systèmes électroniques d'échange de données (CX/NASWP 91/11). En présentant ce point de l'ordre du jour, la délégation de l'Australie a décrit en détail le système électronique de documentation des exportations (EXDOC) mis en place par le Service australien de quarantaine et d'inspection (AQIS). Elle a indiqué qu'un système d'échange électronique de documentation (EDI) était actuellement à l'essai en Australie en ce qui concerne les certificats d'exportation de la viande. La délégation a déclaré que ce système permettrait aux exportateurs de communiquer en une seule fois, par le biais du système EDI, les données actuellement exigées par quatre organismes australiens différents. Il suffira ainsi de 30 minutes, au lieu des actuels trois à cinq jours, pour autoriser l'exportation d'un produit donné et délivrer les certificats sanitaires exigés par le pays importateur. Toutefois, les procédures d'inspection demeureront inchangées.

70. La délégation de l'Australie a fait savoir que, grâce à ce système, on espérait pouvoir délivrer chaque année près d'un demi million de certificats d'exportation, ce qui permettrait un gain de temps et d'argent considérable. Le Comité a noté que le système EXDOC avait été désigné comme projet pilote et porté à l'attention du Groupe de travail des télécommunications à l'occasion du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). A ce propos, la délégation de l'Australie a déclaré qu'elle était disposée à faire la démonstration du système aux membres de l'APEC. Même si EXDOC est en mesure de délivrer des certificats selon des procédés électroniques, la délégation de l'Australie a souhaité que le Système international de transmission EDI permette à la fois de simplifier les données requises et de ramener à un seul document

les certificats nécessaires. De concert avec le Ministère néozélandais de l'agriculture et des pêches et le Service d'inspection et de sécurité des aliments (FSIS) du Département de l'agriculture des Etats-Unis, l'Australie se propose de faire accepter, dans le cadre du Système EDIFACT des Nations Unies, un certificat global EDI sanitaire/phytosanitaire. Un tel certificat attesterait la qualité du produit et simplifierait les transferts de données entre les différents services gouvernementaux.

71. Le Comité a noté que le Gouvernement australien avait déjà abordé la question d'un certificat électronique d'hygiène de la viande avec les responsables d'un certain nombre de pays, notamment la République de Corée, le Japon, Hong Kong, le Canada, les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande. Il semblerait que ces pays soient tout à fait disposés à en admettre le principe. La délégation de l'Australie a fait savoir que AQIS et FSIS avaient déjà signé un accord visant à expérimenter un dispositif électronique pour attester l'hygiène de la viande et qu'à cette occasion, AQIS utiliserait le certificat global proposé.

Rapport d'un atelier conjoint FAO/AQIS sur le contrôle des importations et des exportations de denrées alimentaires dans les pays du Pacifique Sud-Ouest.

72. M. W. C. K Hammer, Consultant FAO, a rendu compte des résultats d'un atelier qui s'est tenu à Canberra, le 29 novembre 1991, sous le parrainage conjoint de la FAO et du Service australien de quarantaine et d'inspection (AQIS). Y ont assisté 22 participants venus de huit pays de la région: Australie, Canada, îles Cook, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Etats-Unis et Samoa occidental. Le Professeur F. G. Winarno (Indonésie), Président de la Commission du Codex Alimentarius, était également présent, de même que son prédécesseur immédiat, M. E. Mendez (Mexique) et plusieurs autres observateurs. L'atelier avait pour objectif de faire prendre conscience de la nécessité de programmes nationaux de contrôle des exportations et des importations alimentaires aux pays n'ayant qu'une expérience limitée de tels programmes. L'autre objectif était d'examiner les problèmes de la région en matière de contrôle des aliments eu égard aux tendances mondiales.

73. Les exposés ont porté sur les éléments essentiels des systèmes de contrôle des exportations et des importations de denrées alimentaires. Ils ont été accompagnés de démonstrations sur la façon dont ces éléments ont été intégrés aux dispositifs en place. On a cité en exemple le système australien d'importation et d'exportation, de même que le système d'importation des Etats-Unis administré par la FDA.

74. Tous les participants ont fait un exposé sur la situation de leur pays à cet égard et plusieurs d'entre eux ont évoqué les problèmes auxquels se heurtent leur gouvernement, ainsi que les mérites et les lacunes des dispositifs en place. Chacun a affirmé avec force l'importance et la nécessité d'un contrôle des exportations et des importations.

75. L'atelier a analysé de façon approfondie la situation générale du contrôle des exportations et des importations alimentaires, compte tenu notamment du fait que les pays importateurs exigent de plus en plus souvent des garanties en ce qui concerne la sécurité des aliments pour le consommateur. On a également examiné les problèmes posés aux pays exportateurs par la multiplicité des certificats imposés par les pays importateurs. D'une façon générale, les participants ont estimé qu'avec l'identification de nouveaux risques et l'application de méthodes d'analyse plus sensibles, les pays importateurs exigeraient des pays exportateurs des contrôles et des certificats d'hygiène plus rigoureux.

76. L'atelier a également examiné ce que l'on pouvait faire pour aider les pays en développement du Pacifique Sud-Ouest à mettre en place des systèmes de contrôle des aliments ou à renforcer ceux qui existent déjà. Les représentants des pays en développement de la région ont indiqué qu'ils avaient essentiellement besoin d'une aide dans le domaine des échanges d'informations. Ils doivent être informés des faits nouveaux et des changements de réglementation dans les pays importateurs, ainsi que des nouvelles technologies alimentaires et des tendances internationales à cet égard. En outre, une formation est également nécessaire. Celle-ci peut avoir un caractère technique, mais elle peut aussi porter sur les aspects concernant l'administration des systèmes de contrôle alimentaire. Certains pays ont indiqué qu'il fallait renforcer les systèmes en place. L'un d'eux a fait savoir qu'il ne possédait aucun système de contrôle des importations et qu'il souhaiterait recevoir une aide pour en créer un.

Inspection des importations en Australie

77. La délégation de l'Australie a décrit le système appliqué dans son pays pour évaluer les aliments. Le Service australien de quarantaine et d'inspection (AQIS) est chargé d'administrer le programme d'inspection des aliments et détermine le nombre d'analyses à effectuer en fonction des risques. Les importations alimentaires présentant de grands risques font l'objet d'examen approfondis, afin de s'assurer que les normes d'hygiène et de sécurité sont respectées. La délégation australienne a également indiqué que, chaque fois que possible, AQIS accepte les certificats fournis par les autorités responsables des pays exportateurs attestant que les aliments sont propres à la consommation humaine.

78. A cet égard, la délégation de l'Australie a également indiqué que des contacts avaient été pris avec de nombreux services d'inspection outre-mer afin d'obtenir des détails sur les certificats devant accompagner les livraisons alimentaires. Des renseignements ont également été demandés au sujet des structures de soutien garantissant la certification, mais peu de réponses sont parvenues jusqu'à présent. En l'absence d'accord, les aliments continuent d'être inspectés et analysés. L'une des caractéristiques essentielles du programme est qu'il permet de diminuer la fréquence des inspections pour les fournisseurs du marché australien, ce qui réduit au minimum les retards et les inconvénients causés aux importateurs.

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DU CODE DE DEONTOLOGIE DU COMMERCE INTERNATIONAL DES DENREES ALIMENTAIRES, SUR LA COMPOSITION REGIONALE ET SUR LA PROMOTION DES ACTIVITES CODEX DANS LA REGION (Point 9 de l'ordre du jour)

79. Le Secrétariat a présenté le document CX/NASWP 91/12, qui décrit l'état d'avancement du Code de déontologie du Codex (CAC/RCP 20-1979, Rev. 1 (1985)). Il a rappelé que le Code ferait partie du Volume 1 de la version révisée du Codex Alimentarius, ce qui lui donnerait plus d'importance.

80. Les délégations de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis ont appuyé sans réserve le Code de déontologie et ont déclaré que les politiques suivies par leurs pays en ce qui concerne la vente d'un produit sur le marché international étaient tout à fait compatibles avec le Code et conformes aux principes qui y sont énoncés. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a, elle aussi, appuyé pleinement les principes définis dans le Code. L'Observateur de la Commission du Pacifique Sud a réaffirmé son soutien au Code, car celui-ci permet notamment de protéger les petits pays insulaires de la région contre l'écoulement de produits de mauvaise qualité. Il a déclaré que la Commission du Pacifique Sud encourageait

vivement les pays de la région à se servir du Code et à adhérer, si possible, à la Commission du Codex Alimentarius.

81. Le Comité a noté que, depuis sa dernière session, le seul pays de la région ayant adhéré à la Commission était la République de Kiribati. L'Observateur des Tonga a déclaré que l'adhésion éventuelle de son pays à la Commission serait examinée prochainement au sein de son gouvernement. Le Comité s'est félicité de cette nouvelle et il a remercié les pays et les organisations qui ont encouragé une participation accrue des pays de la région aux travaux du Codex.

APPLICATION DU SYSTEME DES POINTS DE CONTROLE CRITIQUES POUR L'ANALYSE DES RISQUES (HACCP) - MISE A JOUR (Point 10 de l'ordre du jour)

82. Les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont présenté des documents détaillés sur l'application du système HACCP pour l'inspection des aliments dans leurs pays respectifs (CX/NASWP 91/13, Parties I et II), et elles ont exposé dans les grandes lignes le concept HACCP. En outre, les délégations du Canada et des Etats-Unis ont formulé des avis sur la façon dont le système était appliqué dans leurs pays.

83. En présentant ce point de l'ordre du jour, la délégation de l'Australie a indiqué que le système HACCP était un système simple et logique de protection des aliments. Il peut être appliqué à toutes les étapes du processus de production alimentaire, chaque fois que des risques ou des situations critiques peuvent se présenter.

84. Au cours des débats, la délégation de l'Australie a déclaré que même si, à l'origine, le système HACCP avait pour but de lutter contre les organismes pathogènes et, par la suite, contre tous les organismes entraînant une détérioration des aliments, cette technique devrait maintenant servir à contrôler tous les facteurs - qu'ils soient d'origine microbienne ou chimique - qui menacent la qualité des produits. Cette conception plus vaste du système HACCP proposée par la délégation australienne a été vivement appuyée par les délégations du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis, qui ont souligné que les applications et les avantages du système HACCP pouvaient aller bien au-delà du simple contrôle des organismes pathogènes.

85. Le Comité a approuvé le système HACCP dans l'industrie alimentaire, en reconnaissant qu'il convenait parfaitement au contrôle de la qualité des produits au sens large et qu'il permettrait d'établir un lien solide entre l'élaboration et la mise en oeuvre d'un système de contrôle de la qualité.

86. Le Comité a noté que le Comité sur l'hygiène alimentaire avait récemment distribué, pour observations à l'étape 3, le texte des Principes généraux régissant le système HACCP et que le Comité sur l'hygiène de la viande avait estimé que ce système représentait un aspect important à inclure dans la nouvelle version des quatre codes sur l'hygiène alimentaire. En raison de l'importance fondamentale du système HACCP pour les méthodes d'inspection fondées sur l'assurance de qualité, le Comité a demandé aux pays membres d'adresser leurs observations au Comité sur l'hygiène alimentaire. En outre, le Comité a estimé que le Comité exécutif et la Commission pourraient souhaiter envisager les incidences, pour le Codex, d'une plus vaste application du système HACCP, ainsi que les différents aspects devant être examinés par le Comité sur l'hygiène alimentaire, le Comité sur l'hygiène de la viande et le nouveau Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires.

AVANT-PROJET DE DIRECTIVES SUR LES ALIMENTS BIOLOGIQUES (Point 11 de l'ordre du jour)

87. Le Comité était saisi du document CX/NASWP 91/14 présenté par la délégation du Canada. On a fait observer que le projet de directives joint au document avait été rédigé au départ par le Canada, avec le concours de plusieurs pays, et qu'il avait été publié sous la cote ALINORM 91/37 aux fins d'examen par la Commission à sa dix-neuvième session. Les directives ont ensuite été distribuées aux gouvernements pour observations sous couvert de la lettre circulaire 1991/23-GEN et ces observations devront être examinées par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Le Comité était également saisi, pour information, du texte de la législation de la Communauté européenne à cet égard.

88. Le Comité a noté que les directives portaient sur des méthodes de production ayant un lien avec l'agriculture durable, mais qu'il ne fallait pas en déduire que ces produits offraient davantage de sécurité ou conféraient un meilleur état nutritionnel. Il est convenu qu'il était urgent de formuler des recommandations internationales dans ce domaine, afin de favoriser le commerce de ces produits et de s'assurer de la conformité des mentions d'étiquetage avec les législations nationales en interdisant les allégations trompeuses.

89. Le Comité s'est félicité de l'évolution de la situation dans ce domaine et il a reconnu que le principal problème posé par le commerce international des aliments biologiques était lié à l'étiquetage et que, par conséquent, cette question relevait entièrement du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL). Plusieurs délégations ont fait état de la situation de leur pays en ce qui concerne le contrôle des méthodes de production des aliments dits "biologiques". D'après certaines d'entre elles, le caractère facultatif des dispositions du Code peut donner lieu à des pratiques frauduleuses de la part des producteurs n'adhérant pas au Code et créer une confusion dans l'esprit du consommateur. D'autres délégations ont craint que le grand nombre de dérogations autorisées en ce qui concerne l'utilisation du terme "biologique" ne crée des difficultés dans l'application des dispositions d'étiquetage et que la distinction entre ces produits et les produits traditionnels ne soit pas claire.

90. Le Comité a estimé qu'étant donné la complexité du sujet et le fait que les directives portent non seulement sur les méthodes de production, mais sur les dispositions d'étiquetage, il était préférable que les observations soient adressées à un groupe de travail spécialisé ou à un consultant, de manière à faciliter leur examen par le CCFL. Le Comité a incité les pays de la région à adresser au CCFL des commentaires détaillés et exhaustifs, afin que les directives puissent être mises au point aussi rapidement que possible. En raison de l'incidence possible des directives sur les procédures de certification, on a également suggéré que le nouveau Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) examine cette question.

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT L'IRRADIATION DES ALIMENTS DANS LA REGION (Point 12 de l'ordre du jour)

91. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a informé le Comité que le Groupe consultatif international de l'irradiation des aliments (ICGFI) avait demandé à être informé de la situation concernant l'irradiation des aliments dans les pays de la région.

92. La délégation de l'Australie a fait savoir au Comité qu'en 1989, son gouvernement avait imposé un moratoire de trois ans sur la fabrication, la vente et l'importation des aliments irradiés, car il estimait que de nombreuses questions concernant leur sécurité d'emploi et leurs incidences sur la santé restaient encore sans réponse. Après un échange de correspondance avec l'OMS, l'Australie a recruté un consultant OMS chargé d'évaluer la sécurité du procédé d'irradiation, les aspects nutritionnels des aliments irradiés et les méthodes permettant de détecter les aliments irradiés. On devrait connaître les résultats de l'enquête vers la fin de 1992.

93. La délégation du Canada a indiqué que l'irradiation des aliments était réglementée par le Food and Drug Act, que depuis 1989 l'irradiation des aliments était considérée comme méthode de traitement, qu'à l'heure actuelle les seuls aliments irradiés vendus dans son pays étaient les épices et qu'aucune proposition n'était à l'étude en ce qui concerne l'irradiation d'autres aliments.

94. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que son gouvernement approuvait généralement l'irradiation des aliments, conformément au règlement en vigueur, en tant que procédé permettant de garantir une alimentation saine. Trois usines d'irradiation des aliments sont en cours de construction dans son pays, dont deux unités de démonstration et de recherche utilisant des accélérateurs linéaires. La première installation d'irradiation au cobalt-60 expressément destinée à l'irradiation des aliments devrait bientôt entrer en fonctionnement en Floride.

95. La délégation de la Nouvelle-Zélande a exposé la position de son gouvernement. A l'heure actuelle, l'irradiation des aliments est interdite dans son pays et, par conséquent, la vente d'aliments irradiés n'est pas autorisée.

96. L'observateur de l'IOCU a informé le Comité que son organisation nourrissait de vives inquiétudes à l'égard de l'irradiation des aliments. Comme l'Australie, l'IOCU estime qu'il faudrait effectuer un complément de recherches pour s'assurer que le procédé d'irradiation est sans danger. Tant que l'on ne disposera pas de tels renseignements, il faudrait interdire la vente des aliments irradiés.

DESIGNATION DU COORDONNATEUR (Point 13 de l'ordre du jour)

97. Le Comité de coordination a rappelé qu'à sa première session, il avait décidé que le poste de Coordonnateur régional devrait être attribué à tour de rôle aux pays de la région. Il a donc désigné à l'unanimité Mme Catherine Gourlie (Canada) en vue de sa nomination au poste de Coordonnateur régional par la vingtième session de la Commission. Madame Gourlie a donné son consentement, sous réserve de la confirmation de son Gouvernement.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 14 de l'ordre du jour)

98. Le Comité a noté que plusieurs des questions abordées à la présente session devraient être approfondies lors de sa troisième session.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 15 de l'ordre du jour)

99. Le Comité a noté qu'il tiendrait probablement sa troisième session à Vancouver (Canada), en septembre 1993. Etant donné l'importance attachée à la participation des pays en développement de la région, le Comité a demandé que l'on envisage toutes les solutions possibles pour faciliter la participation de ces pays à la réunion. Les délégations de l'Australie et du Canada ont déclaré qu'elles étaient, en principe, disposées à dégager des fonds extrabudgétaires à cette fin, tandis que la délégation des Etats-Unis a fait savoir qu'elle prendrait en considération cette proposition. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a vivement appuyé cette proposition.

COMITE DE COORDINATION DU CODEX POUR L'AMERIQUE DU NORD**ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST****Etat d'avancement des travaux**

Question examinée	Mesure à prendre par	Document
Etat d'avancement des négociations commerciales d'Uruguay (GATT) sur l'agriculture	Secrétariat 3e CC/NASWP	ALINORM 93/32, par. 26-29
Acceptation des normes et des LMRP Codex par les pays de la région	Secrétariat 3e CC/NASWP	ALINORM 93/32, par. 30-33
Systèmes régionaux d'échanges d'informations sur l'inspection et la certification des importations/exportations alimentaires	Gouvernements 3e CC/NASWP	ALINORM 93/32, par. 63-68
Systèmes électroniques d'échanges d'informations	Australie 3e CC/NASWP	ALINORM 93/32, par. 69-71
Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre, dans la région, du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires	Secrétariat 3e CC/NASWP	ALINORM 93/32, par. 79-80
Rapport intérimaire sur la composition régionale	Secrétariat 3e CC/NASWP	ALINORM 93/32, par. 81
Acceptation des limites maximales de résidus Codex pour les pesticides	Etats-Unis 3e CC/NASWP	ALINORM 93/32 par. 30-33

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

**CHAIRMAN
PRESIDENT
PRESIDENTE**

Mr Digby Gascoine
Director
Food Inspection and Support Services Division
Australian Quarantine and Inspection Service
GPO Box 858
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

MEMBER COUNTRIES

PAYS MEMBRES

PAISES MIEMBROS

**AUSTRALIA
AUSTRALIE**

Mr Gardner Murray
Executive Director
Australian Quarantine and Inspection
Service
GPO Box 858
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

Ms Gae Pincus
Chair
National Food Authority
GPO Box 9848
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

Mr Bob Biddle
Senior Assistant Director
Food Inspection Branch
Australian Quarantine and Inspection
Service
GPO Box 858
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

Mr Laurie Erwin
Principal Executive Officer
Food Standards Policy Section
Australian Quarantine and Inspection
Service
GPO Box 858
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

Dr Graham Maynard
National Food Authority
GPO Box 9848
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

Mr Peter Tough
National Food Authority
GPO Box 9848
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

Mr Michael Jackson
Member, National Food Authority
C/- Health Department of Western
Australia
11th Floor, Mineral House
100 Plain Street
Perth, WA 6000
AUSTRALIA

Dr Colin Dahl
Australian Government Analyst
PO Box 65
Belconnen, ACT 2616
AUSTRALIA

Dr Anne Weekley
Australian Government Analytical
Laboratories
PO Box 65
Belconnen, ACT 2616
AUSTRALIA

Dr Alan Black
Medical Services Adviser in
Toxicology
Department of Health, Housing and
Community Services
GPO Box 9848
Canberra, ACT 2606
AUSTRALIA

Mr Greg Hooper
Director and Pesticides Co-ordinator
Agricultural and Veterinary Chemicals
Unit
Department of Primary Industries and
Energy
GPO Box 858
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

Mr Bill Porter
Senior Technologist
Department of Health NSW
PO Box 380
North Ryde, NSW 2113
AUSTRALIA

Dr Peter White
Director
International Food Institute of
Queensland
Queensland Department of Primary
Industries
GPO Box 46
Brisbane, QLD 4001
AUSTRALIA

Mr John Dulley
Deputy Director
International Food Institute of
Queensland
Queensland Department of Primary
Industries
GPO Box 46
Brisbane, QLD 4001
AUSTRALIA

Mr Neil Smith
Senior Policy Officer
Strategic Policy Unit
Queensland Department of Primary
Industries
GPO Box 46
Brisbane, QLD 4001
AUSTRALIA

Mr Ray Harty
Director
Agricultural Standards
Queensland Department of Primary
Industries
GPO Box 46
Brisbane, QLD 4001
AUSTRALIA

Mr Michael Jones
International Food Institute of
Queensland
Department of Primary Industries
GPO Box 46
Brisbane, QLD 4001
AUSTRALIA

Mr John Huntley
Health Surveillance Service
ACT Health Authority
GPO Box 825
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

Mr Keith Richardson
Food Technology Liaison Officer
Division of Food Research
Commonwealth Scientific and Industrial
Research Organisation
Delhi Road
North Ryde, NSW 2113
AUSTRALIA

Professor Geoff Wilson
Head
Department of Food Science and
Technology
University of New South Wales
Anzac Parade
Kensington, NSW 2033
AUSTRALIA

Mr Frank Catanzariti
Food and Beverage Importers
Association
C/- Nestle Australia
60 Bathurst Street
Sydney, NSW 2000
AUSTRALIA

Mr Allen Morley
Executive Officer
Agricultural and Veterinary Chemicals
Association of Australia
Private Bag 938
North Sydney, NSW 2060
AUSTRALIA

Mr Tony Downer
National Secretary
Council of Australian Food Technology
Associations
11th Floor, 65 Berry Street
North Sydney, NSW 2060
AUSTRALIA

Ms Sandra Marder
Council of Australian Food Technology
Associations
11th Floor, 65 Berry Street
North Sydney, NSW 2060
AUSTRALIA

Ms Suzanne Russell
Australian Federation of Consumer
Organizations
C/- RMIT
124 La Trobe Street
Melbourne, VIC 3000
AUSTRALIA

Dr Frank Peters
Australian Federation of Consumer
Organizations
12 Bavin Street
Curtin, ACT 2605
AUSTRALIA

Mr Norm Blackman
Director
National Residue Survey
Bureau of Rural Resources
Department of Primary Industries and
Energy
GPO Box 858
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

CANADA

Ms Katharine Gourlie
Director, Bureau of Consumer Affairs
Consumer Products Branch
Consumer and Corporate Affairs
Canada
50 Victoria Street
Hull, Quebec
CANADA K1A 0C9

Dr Maurice G. Morissette
Director General
Food Inspection Directorate
Agriculture Canada
Sir John Carling Building
930 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
CANADA K1A 0C5

Dr Ian Sutherland
Agri-Food Inspection Strategy
Division
Agriculture Canada
Sir John Carling Building, 4th Floor
930 Carling Avenue
Ottawa, Ontario,
CANADA K1A 0C5

Mr B. J. Emberley
Director-General
Inspection, Regulations and
Enforcement
Fisheries and Oceans Canada
200 Kent Street, 15th Floor
Ottawa, Ontario
CANADA K1A 0E6

Ms Krystyna Miedzybrodzka
A/Chief
Intergovernmental Liaison and Audit
Division
Field Operations Directorate
Health and Welfare Canada
Ottawa, Ontario
CANADA K1A 0L2

Mr Barry L. Smith
Chief
Food Regulatory, International &
Interagency Affairs Division
Health Protection Branch
Health and Welfare Canada
Rm 200, HPB Building, Tunney's
Pasture
Ottawa, Ontario, CANADA K1A 0L2

Mr James A. Drum
Chairman, Technical Committee
Canadian Soft Drink Association
C/- Coca Cola Ltd
1 Concorde Gate, Suite 500
Don Mills, Ontario
CANADA M3C 3N6

NEW ZEALAND
NOUVELLE ZELANDE
NUEVA ZELANDA

Mr Royce E. W. Elliott
Group Director
MAF Policy
Ministry of Agriculture and Fisheries
PO Box 2526
Wellington
NEW ZEALAND

Mr Gilbert Boyd
Manager (International Affairs)
MAF Policy
Ministry of Agriculture and Fisheries
PO Box 2526
Wellington
NEW ZEALAND

Mrs Judy A. Bullians
National Assessor (Compliance)
MAF Policy (Meat)
Ministry of Agriculture and Fisheries
PO Box 366
Taumarunui
NEW ZEALAND

Mr John W. van den Beuken
Food Technologist
Public Health Services
Department of Health
PO Box 5013
Wellington
NEW ZEALAND

Mr Andrew I. McKenzie
Chief Meat Veterinary Officer
MAF Policy (Meat)
Ministry of Agriculture and Fisheries
PO Box 2526
Wellington
NEW ZEALAND

Ms Gillian L. Smith
Senior Food Technologist
Department of Health
PO Box 5013
Wellington
NEW ZEALAND

PAPUA NEW GUINEA
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
PAPUA NUEVA GUINEA

Mr John Malai
Managing Director
Lorengau Cordials and Snackfoods
PO Box 117, Manus
PAPUA NEW GUINEA

**UNITED STATES
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA**

Dr Alejandro Thiermann
Deputy Administrator for
International Services
Animal and Plant Health Inspection
Service
Room 324-E, Administration Building
US Department of Agriculture
14th and Independence Avenue, SW.
Washington, DC 20250
USA

Dr Fred Shank
Director
Center for Food Safety & Applied
Nutrition (HFF-1)
Food and Drug Administration
Room 6815, 200 C Street, SW.
Washington, DC 20204
USA

Ms Anne Lindsay
Director, Registration Division,
H7505C
Office of Pesticide Programs
US Environmental Protection Agency
401 M Street, SW.
Washington, DC 20460
USA

Ms Rhonda S. Nally
Executive Officer for Codex Alimentarius
Food Safety and Inspection Service
US Department of Agriculture
Room 3175 - South Building
14th and Independence Avenue, SW.
Washington, DC 20250
USA

Mr C. W. Cooper
Assistant Director
Centre for Food Safety & Applied
Nutrition (HFF-3)
Food and Drug Administration
Room 5827, 200 C Street, S. W.
Washington, DC 20204
USA

Dr Wilson S. Horne
Deputy Administrator, Inspection
Operations
Food Safety and Inspection Service
Room 344-E, Administration Building
US Department of Agriculture
14th and Independence Avenue, S. W.
Washington, DC 20250
USA

Mr Lyle Sebranek
Director, Office of Food Safety and
Technical Services, FAS
US Department of Agriculture
14th and Independence Avenue, S. W.
Washington, DC 20250
USA

Dr Richard Carnevale
Assistant Deputy Administrator for
Scientific Support
Science and Technology, FSIS
US Department of Agriculture
12th and C Streets, S. W.
Washington, DC 20250
USA

Dr Arshad Hussain
Area Supervisor - Canadian/American
Area
Foreign Programs Division/IP/FSIS
Room 0038, South Building
US Department of Agriculture
14th and Independence Avenue, S. W.
Washington, DC 20250
USA

Dr Brian Bagnall
Vice President
Government Industry Affairs
SmithKline Beecham Animal Health
1600 Paoli Pike
West Chester, PA 19380
USA

Ms Julia Howell
Manager, Regulatory Submissions
The Coca Cola Company
310 North Avenue
Atlanta, GA 30301
USA

Dr William J. Cook, Jr
Consultant
Kauffman Avenue
Mt. Gretna, PA 17064
USA

Dr Sanford W. Bigelow
Associate Director
Safety and Regulatory Affairs
Pfizer Central Research
235 E. 42nd Street, 10th Floor
New York, NY 10017
USA

Ms Gloria Brooks-Ray
Director
Regulatory Affairs and Nutritional
Sciences
CPC International Inc.
International Plaza
PO Box 8000
Englewood Cliffs, NJ 07632
USA

Mr Raymond Maggio
Director
Nutritional Regulatory Affairs
Wyeth-Ayerst Laboratories
Lancaster Pike and King of Prussia
Road
Radnor, PA 19087
USA

WESTERN SAMOA
SAMOA- OCCIDENTAL
SAMOA OCCIDENTAL

Ms S. Doreen Leota
Western Samoa High Commission
33 Murray Crescent
Manuka, ACT 2603
AUSTRALIA

OBSERVER COUNTRIES
PAYS OBSERVATEURS
PAISES OBSERVADORES

MEXICO
MEXIQUE

Dr Eduardo Méndez
Asesor, Direccion General de Normas
Secretaria de Comercio
Apdo. Postal 60468
Mexico DF 03800
MEXICO

TONGA

Mr Manase Felemi
Head, Planning Division
Ministry of Agriculture and Forests
TONGA

Mr Aleki Sisifa
Acting Director of Agriculture and
Forests
TONGA

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANIZACIONES
INTERNACIONALES
ORGANIZACIONES
INTERNACIONALES

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF
CONSUMERS UNIONS (IOCU)**

Ms Elizabeth Kniha
International Organization of Consumers
Unions
C/- Australian Consumers Association
57 Carrington Road
Marrickville, NSW 2204
AUSTRALIA

SOUTH PACIFIC COMMISSION

Mr David Clarkson
Environmental Health Advisor
South Pacific Commission
BP D5
Noumea CEDEX
NEW CALEDONIA

**INTERNATIONAL LIFE SCIENCES
INSTITUTE (ILSI)**

Mr Brian Lowe
International Life Sciences Institute
Coca-Cola South Pacific
9 Rodborough Road
Frenchs Forest, NSW 2086
AUSTRALIA

Ms Efi Farmakalidis
International Life Sciences Institute
C/- Kellogg Australia Pty Ltd
41-45 Wentworth Avenue
Pagewood, NSW 2019
AUSTRALIA

**JOINT FAO/WHO SECRETARIAT
SECRETARIAT FAO/OMS
SECRETARIA FAO/OMS**

Mr R. J. Dawson
Chief
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO
00100 Rome
ITALY

Dr Alan Randell
Senior Officer
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO
00100 Rome
ITALY .

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE UNITED
NATIONS**

Mr Kevin Hammer
Consultant
64 Hicks Street
Red Hill, ACT 2603
AUSTRALIA

AUSTRALIAN SECRETARIAT

Ms Ruth Lovisolo
Senior Executive Officer
Food Standards Policy Section
Australian Quarantine and Inspection
Service
GPO Box 858
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

Mr Frank Breglec
Executive Officer
Food Standards Policy Section
Australian Quarantine and Inspection
Service
GPO Box 858
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA

SPECIAL PARTICIPANTS

Professor F. G. Winarno
Chairman, Codex Alimentarius
Commission
Secretary of National Research
Council
Food Technology Development Centre
PO Box 61
Bogor
INDONESIA

ANNEXE 2

PROJETS DE LOIS ET REGLEMENTS SUR LES ALIMENTS - RESUME

Pays:

<u>Statut</u>	<u>Brève description du projet</u>	<u>Date de publication</u>	<u>Date prévue de mise en oeuvre</u>	<u>Département/ Point de contact</u>